



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. HERGAT Michel
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVAULLEE J.-Pierre
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. FRIJO Antoine
Mme SASSELLA Sylvie		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. CINO Frédéric	M. DORVEAUX Lionel	M. LAVAUT José
------------------	--------------------	----------------

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. OCTAVE Henri	Mme BRIER Marcelle	M. LEBOURG Gérald
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h14.

Pour toute la séance :

Membres en exercice :	59
Présents :	36
Procurations :	10
Absents :	13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

POINT I.4 – DELIBERATION N° 2017/91 - APPORT EN COMPTE COURANT DU SMITU A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TRANS FENSCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1531-1, L. 1522-4 et L.1522-5 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (S.P.L.) Trans Fensch et notamment son article 7 bis ;

Vu la délibération n° 2017/86 du 22 novembre 2017 qui prévoit la vente des actions de la S.E.M. Trans Fensch détenues par le SMITU à la S.P.L. Trans Fensch ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la S.P.L. actant sa décision de racheter au SMITU 20 668 actions évaluées à 10 € ;

Considérant que le SMiTU, en tant qu'actionnaire de la S.P.L. Trans Fensch, peut allouer à cette dernière un apport en compte courant d'associés, sous réserve de l'accomplissement de différentes modalités prévues à l'article L.1522-5 du C.G.C.T. ;

Considérant que cet apport doit être attribué dans le cadre d'une convention expresse entre l'actionnaire et la société ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire un apport en compte courant d'associés à la S.P.L. afin de financer l'opération de rachat des actions.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver l'apport en compte courant d'associés pour un montant de 206 680 € ;
- de valider ladite convention et autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Le Bureau Syndical en date du 29 novembre 2017 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 7 décembre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'apport en compte courant d'associés pour un montant de 206 680 € ;
- valide ladite convention et autoriser le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 21 décembre 2017
Le Président

Roger SCHREIBER

